



KPMG SA
51 rue de St Cyr
69009 Lyon



IMPLID AUDIT
79 cours Vitton
69006 Lyon

Advicenne S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Advicenne S.A.

262 Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

IMPLID AUDIT S.A.S.
Société de commissariat aux comptes
Siège social : 79 cours Vitton – 69006 Lyon
RCS Lyon 9755957



KPMG SA
51 rue de St Cyr
69009 Lyon



IMPLID AUDIT
79 cours Vitton
69006 Lyon

Advicenne S.A.

262 Rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société Advicenne S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Advicenne S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note "4.1.3 Continuité d'exploitation" de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les notes 5.10 et 7.1.10 de l'annexe aux états financiers consolidés relatives aux passifs financiers, expose les modalités d'évaluation et de détermination du taux d'intérêt effectif de l'emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dont la première tranche, d'un montant de 7,5 millions d'euros et la deuxième tranche, d'un montant de 5 millions d'euros ont respectivement été tirées en juillet 2020 et décembre 2022.

Nous avons apprécié la pertinence des modalités d'évaluation de ce passif financier et de détermination du taux d'intérêt effectif ainsi que des hypothèses utilisées. Nous avons corroboré les calculs arithmétiques conduisant au montant du passif financier comptabilisé au 31 décembre 2022. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans les notes 5.10 et 7.1.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



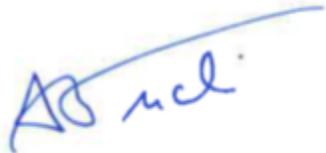
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes,

Lyon, le 28 avril 2023
KPMG SA

Paris, le 28 avril 2023
Implid Audit

Stephane Devin
Associé



Anne-Béatrice Montoya-Truchi
Associée

Etats financiers consolidés selon les normes IFRS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022

Etat de la situation financière

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Immobilisations incorporelles	7.1.1	135	167	38
Immobilisations corporelles	7.1.2	1 908	1 836	2 785
Actifs financiers non courants	7.1.3	133	263	392
Total des actifs non courants		2 176	2 265	3 215
Stocks	7.1.4	982	717	735
Clients et comptes rattachés	7.1.5	1 088	802	818
Actifs d'impôts exigibles	7.1.6	602	1 126	1 406
Actifs financiers courants	7.1.3	2		
Autres actifs courants	7.1.6	1 087	1 286	1 059
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1.7	8 322	12 685	16 771
Total des actifs courants		12 083	16 616	20 789
TOTAL DE L'ACTIF		14 259	18 881	24 004

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Capital social		1 991	1 990	1 724
Primes liées au capital		1 490	24 469	29 799
Réserves consolidées		-2 627	-13 723	-13 404
Résultat net de la période		-11 470	-12 427	-14 846
Total des capitaux propres		-10 616	309	3 272
Provisions non courantes	7.1.8	64	96	118
Passifs financiers non courants	7.1.10	17 218	12 371	9 247
Total des passifs non courants		17 282	12 467	9 366
Passifs financiers courants	7.1.10	1 536	165	4 550
Fournisseurs et comptes rattachés	7.1.11	1 390	2 929	4 434
Autres passifs courants	7.1.11	4 668	3 012	2 383
Total des passifs courants		7 593	6 105	11 366
TOTAL DU PASSIF		14 259	18 881	24 004

Compte de résultat et état du résultat global

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Chiffre d'affaires	8.2.1	2 341	2 670
Revenu des partenariats		56	19
Autres produits de l'activité	8.2.2	611	1 078
Produits des activités ordinaires		3 008	3 766
Coût de revient des ventes		-1 117	-973
Frais de recherche et développement	8.2.3	-7 077	-8 964
Frais de commercialisation et de marketing	8.2.3	-1 066	-1 569
Frais de structure et généraux	8.2.3	-3 807	-4 703
Résultat opérationnel		-10 059	-12 444
Coût de l'endettement financier net	8.2.4	-1 373	139
Autres charges financières	8.2.4	-3	-148
Autres produits financiers	8.2.4	1	14
Résultat avant impôt		-11 434	-12 438
Impôts sur les résultats	8.2.5	-37	11
Résultat net consolidé		-11 470	-12 427
- dont part attribuable aux actionnaires d'Advicenne SA		-11 470	-12 427
- dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat par action (€/action)	8.2.6	-1,16	-1,34
Résultat dilué par action (€/action)	8.2.6	-1,16	-1,34

ETAT DU RESULTAT GLOBAL <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net consolidé		-11 470	-12 427
Gains (et pertes) actuariels		182	126
Ecart de conversion		11	4
Effet d'impôt			
Total des éléments ne faisant pas ultérieurement l'objet d'un reclassement en résultat		193	130
Résultat global de l'ensemble consolidé		-11 277	-12 297
Dont part revenant au groupe consolidé		-11 277	-12 297
Dont part revenant aux intérêts minoritaires		-	-

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi.

Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2019	8 413 644	1 683	53 235	-38 197	16 720
Résultat de la période				-14 846	-14 846
Autres éléments du résultat global, après impôts				51	51
Résultat global				-14 795	-14 795
Augmentation de capital	205 500	41	621		662
Reclassement			-24 057	24 057	
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle				41	41
Paielements fondés sur des actions				605	605
Autres variations				39	39
Situation au 31 décembre 2020	8 619 144	1 724	29 799	-28 249	3 272
Résultat de la période				-12 427	-12 427
Autres éléments du résultat global, après impôts				130	130
Résultat global				-12 297	-12 297
Augmentation de capital	1 331 007	266	8 822		9 088
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle				-45	-45
Paielements fondés sur des actions				-56	-56
Autres variations				347	347
Situation au 31 décembre 2021	9 950 151	1 990	38 621	-40 300	309
Résultat de la période				-11 470	-11 470
Autres éléments du résultat global, après impôts				193	193
Résultat global				-11 277	-11 277
Augmentation de capital	7 000	1	21		23
Affectation du résultat				12 427	12 427
Autres variations			-37 152	24 590	-12 562
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle				-17	-17
Paielements fondés sur des actions				480	480
Situation au 31 décembre 2022	9 957 151	1 991	1 490	-14 097	-10 617

L'augmentation de capital de 23 K€ correspond à l'exercice des BSPCE.

Les autres variations portent essentiellement sur l'imputation de 23 M€ de pertes antérieures sur la prime d'émission décidée lors de l'AG du 8 juin 2022, ainsi que 14 M€ de reclassement pour affectation du résultat des années antérieures.

L'acquisition des titres d'autocontrôle de -17 K€ (56 K€ en 2021) traduit les mouvements sur le contrat de liquidité.

Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat net de la période	8.2	-11 470	-12 427	-14 846
Amortissements et provisions		334	426	217
Païement fondé sur des actions	8.2.3	480	347	605
Autres produits et charges calculés		24	3	-122
Coût de l'endettement financier net	8.2.4	1 146	-139	553
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		52	9	
Capacité d'autofinancement		-9 434	-11 782	-13 592
Incidence de la variation des stocks	7.1.4	-265	18	-239
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	7.1.5 / 6	435	296	1 035
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	7.1.11	118	-1 057	1 102
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		-9 147	-12 525	-11 693
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.1.1 / 2	-115	-297	-575
Acquisition d'actifs financiers			-	-41
Cession d'actifs financiers		113	-98	-78
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		-2	-395	-694
Augmentation de capital (nette des frais d'augmentation de capital)		23	9 088	662
Actions auto-détenues		-17	-56	
Emission d'emprunts & d'avances remboursables	7.1.10	5 000	45	12 121
Remboursement d'emprunts & d'avances remboursables	7.1.10	-222	-225	-254
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		4 783	8 853	12 529
Incidence des variations des cours des devises		2	-18	-
Variation de la trésorerie		-4 363	-4 085	142
Trésorerie d'ouverture	7.1.7	12 685	16 771	16 629
Trésorerie de clôture	7.1.7	8 322	12 685	16 771

NOTES ANNEXES

Advicenne (« La Société ») est domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis 262, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris.

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 30 mars 2023.

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Depuis sa création en 2007, Advicenne se consacre au développement et à la commercialisation de traitements innovants qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits pour les personnes atteintes de maladies rénales rares.

En 2021, ADV7103, principal candidat-médicament du Groupe, a obtenu en Europe et en Grande-Bretagne une autorisation de mise sur le marché de l'agence européenne du médicament (EMA) et de son homologue en Grande-Bretagne (MHRA) pour le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (« ATRd ») chez les adultes, les adolescents et les enfants de plus de 1 an. L'ATRd est une maladie rénale rare qui survient lorsque les reins sont incapables d'éliminer efficacement l'accumulation d'acides circulants dans le sang. Cette AMM a été obtenue après la décision par la Société de renoncer au statut de médicament orphelin malgré la désignation de médicament orphelin obtenue auprès de la Commission Européenne. ADV7103 est mis sur le marché sous le nom commercial Sibnaya®. ADV7103 est actuellement en essais cliniques de phase III dans cette indication aux Etats-Unis et au Canada.

La préparation du développement de ADV7103 dans le traitement de la cystinurie, une maladie génétique caractérisée par la formation récurrente de calculs rénaux de cystine, est en cours. En décembre 2019, ADV7103 a obtenu la désignation de médicament orphelin par la Commission Européenne dans le traitement de la cystinurie.

Advicenne innove dans les domaines de la formulation et du dosage. Sans goût particulier et facile à administrer, nos produits sont développés sous forme de granules ou de comprimés de petite taille qui permettent un dosage adapté et personnalisé pour les patients de tous âges.

Un premier produit, développé par Advicenne, ADV6209 – Ozalin®, a obtenu en 2018 une AMM dans plusieurs pays européens. Le produit a fait l'objet d'un contrat de cession d'actif avec Primex Pharmaceuticals AG prévoyant 40 millions d'euros de revenus minimum sur une période de 7 ans expirant en 2025, si l'ensemble des conditions sont atteintes.

Advicenne commercialise également deux autres produits autorisés en France, Likozam et Levidcen, pour lesquels elle a soit acquis une licence exclusive d'exploitation, qu'elle n'utilise qu'en France, soit signé un accord de distribution couvrant plusieurs territoires dont la France.

Après plusieurs années consacrées au développement clinique et pharmaceutique de sa spécialité Sibnaya®, Advicenne est désormais de plein pied dans un cycle de déploiement commercial de son produit et de ses activités. La société a réorganisé ses activités et se structure en accord avec son stade de développement et de manière à assurer le succès commercial de Sibnaya® et des autres produits dont elle a la charge commerciale.

La couverture de l'ensemble des pays européens, en propre ou par des contrats de distribution, constitue la base opérationnelle nécessaire pour assurer à la croissance future de la Société. En parallèle, la Société investit significativement dans un programme d'amélioration de ses processus de

production, en collaboration de son partenaire de longue date, et travaille à une trajectoire de réduction des coûts de production de son médicament Sibnaya®.

La Société évalue les meilleures options afin de continuer à créer de la valeur pour son médicament Sibnaya® tant par son développement clinique et les extensions d'indications que par son développement géographique.

L'ensemble des activités du Groupe sont gérées dans un cadre de contrôle strict des dépenses et d'allocations de ressources au mieux de ses besoins stratégiques et opérationnels.

Basée à Paris, Advicenne, cotée sur le marché Euronext depuis 2017, est cotée depuis le 30 mars 2022 sur le marché Euronext Growth à Paris à la suite de son transfert de cotation.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Faits marquants de l'exercice 2022

Le 4 janvier 2022, Advicenne annonce la signature d'un partenariat avec FrostPharma AB pour la commercialisation de SibnayaI® dans les pays nordiques.

Le 21 janvier 2022, l'assemblée générale ordinaire d'Advicenne approuve le projet de transfert de la cotation des titres Advicenne sur le marché Euronext Growth Paris et de radiation de leur cotation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles.

Le 24 février 2022, une crise entre l'Ukraine et la Russie a débuté. La société n'a pas d'activité et n'est pas exposée dans ces deux pays.

Le 8 mars 2022, le siège social de la société a été transféré au 262, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris.

Le 28 mars 2022, Advicenne annonce le transfert de la cotation des titres de la société d'Euronext Paris et Euronext Bruxelles sur Euronext Growth le 30 mars 2022. La demande d'admission des titres de la société Advicenne sur le marché Euronext Growth Paris a été approuvée par le Comité des Admissions d'Euronext le 24 mars 2022.

Le 5 avril 2022, un cas clinique met en lumière l'intérêt d'un traitement au long cours par ADV7103 dans l'ATRd.

Le 21 avril 2022, Advicenne nomme Philippe Boucheron Président de son Conseil d'administration.

Le 10 juin 2022, Advicenne fait le point sur l'évolution de sa gouvernance ainsi que sur ses activités après la tenue de son assemblée générale mixte le 9 juin 2022. En sus du changement de Président du conseil d'administration, l'assemblée générale a notamment nommé Monsieur Didier LAURENS administrateur et Monsieur André ULMANN censeur pour un mandat de 3 ans.

Le 28 juin 2022, Advicenne annonce la signature d'un partenariat avec Taïba Healthcare pour la commercialisation de SibnayaI® au Moyen-Orient.

Au 30 juin 2022, Advicenne a fermé ses sites de Grenoble et Nîmes et regroupé toutes ses activités sur le nouveau siège social parisien.

Le 30 juin 2022, Advicenne annonce la commercialisation de SibnayaI® en Grande-Bretagne pour les patients souffrant d'Acidose Tubulaire Rénale distale.

Le 5 octobre 2022, Advicenne annonce l'extension de la propriété intellectuelle de son médicament SibnayaI®.

Le 5 décembre 2022, Advicenne annonce le tirage de la deuxième tranche de 5 millions d'euros de son accord de financement non dilutif avec la BEI.

Le 13 décembre 2022, Advicenne annonce la désignation de médicament orphelin pour ADV7103, aux Etats-Unis, dans le traitement de l'Acidose Tubulaire Rénale distale.

2.2 Evénements postérieurs à la clôture

Le 14 février 2023, Advicenne annonce la signature d'un accord exclusif de distribution avec SPA pour la commercialisation de Sibnaya® en Italie, Espagne et Portugal.

Le 28 février 2023, Advicenne annonce la signature d'un accord exclusif de distribution avec Avanzanite Bioscience pour la commercialisation de Sibnaya® en Allemagne, Grèce, Autriche et Suisse ; Sibnaya® sera désormais disponible dans tous les pays européens, en propre ou au travers de partenariats.

Le 6 mars 2023, Advicenne annonce le remboursement et le lancement commercial de Sibnaya® au Danemark.

3. METHODE DE CONSOLIDATION

3.1 Filiale

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

3.2 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés (sauf pour les pertes ou profits liés à des transactions en devises étrangères). Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

3.3 Périmètre

Les présents états financiers consolidés comprennent ADVICENNE SA et sa filiale américaine ADVICENNE Inc., détenue à 100 %, consolidée. ADVICENNE Inc. a été créée en mai 2020. Elle est sise 185 Alewife Brook Parkway, Suite 210, Cambridge MA 02138. Auparavant la Société ne détenait aucune filiale.

4. BASE DE PREPARATION DES COMPTES

Les états financiers de la Société ont été établis en euros qui représente également la monnaie fonctionnelle de la société. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

4.1 Référentiel IFRS

Les comptes ont été établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne en vigueur au 31 décembre 2022.

Ce référentiel comptable, qui est disponible sur le site internet de la Commission européenne, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC). Ces états financiers sont également conformes aux normes et interprétations adoptées par l'IASB à la même date.

4.1.1 Normes d'application obligatoire 1^{er} janvier 2022

Les normes, amendements et interprétations IFRS suivants, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2022, n'ont pas eu d'impact significatif dans les comptes :

- Modifications d'IFRS 3 – Références au cadre conceptuel (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022) ;
- Modifications d'IAS 37 – Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022) ;
- Modifications d'IAS 16 – Immobilisations corporelles – Produit antérieur à l'utilisation prévue : (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022) ;
- Améliorations annuelles – 2018-2020 (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022).

Par ailleurs, le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations qui seront d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023 ou postérieurement, étant précisé que le Groupe analyse actuellement les impacts potentiels de leur entrée en vigueur :

- IFRS 17 – Contrats d'assurance y compris amendements publiés le 25/06/2020 (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023) ;
- Modifications d'IAS 1 et du Practice Statement 2 – Informations à fournir sur les méthodes comptables (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023) ;
- Modifications d'IAS 8 – Définition des estimations comptables (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023) ;
- Modifications d'IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (date d'application IASB et UE : exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023).

4.1.2 Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant

en annexe. Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les principales estimations portent sur l'évaluation à la juste valeur des paiements en actions (cf. 8.2.3), des engagements de retraite (cf. 7.1.9), des ventes sous ATU/EAP (cf. 8.2.1) et de l'emprunt BEI (cf. 7.1.10).

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective.

4.1.3 Continuité d'exploitation

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son horizon de liquidité. Il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir jusqu'au cours du premier trimestre 2024 (cf. 7.1.10 et 10.1), sur la base de sa trésorerie disponible à date et du pilotage strict de celle-ci, des efforts de maîtrise des dépenses, du déploiement commercial de Sibnaya® sur l'ensemble des marchés européens, de la montée en puissance des partenaires commerciaux du Groupe ainsi que de ses objectifs de revenus et de résultats opérationnels. Cet horizon ne tient pas compte de financements complémentaires.

Compte tenu de cette situation, à la date de dépôt du présent document, la situation de trésorerie est insuffisante pour couvrir au moins les besoins opérationnels des 12 prochains mois, représentative d'une incertitude significative sur la continuité d'exploitation; par conséquent, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cadre normal de son activité. Afin de remédier à cette situation, le Groupe est engagé dans la recherche de financements complémentaires parmi lesquels :

- la signature de partenaires industriels aux Etats-Unis pour son actif ADV7103,
- la cession de droits de propriété intellectuelle de Sibnaya® (ADV7103) dans des zones géographiques où la société n'entend pas se développer,
- la révision d'accords existants,
- une levée de fonds.

5. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par la Société sont détaillés dans les paragraphes suivants.

5.1 Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne

Conformément à IAS 38 - Immobilisations incorporelles, les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Selon IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- (a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- (b) Intention de la Société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- (c) Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,

- (d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- (e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- (f) Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les travaux de développement réalisés par la Société ne font l'objet d'aucune activation au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus n'étant pas cumulativement réunis. En effet, tant que l'AMM n'a pas été obtenue, la faisabilité technique de l'immobilisation n'est pas démontrée.

En revanche, les frais externes directement liés à l'obtention de l'AMM au Royaume-Uni engagés postérieurement à l'obtention de l'AMM en Europe, ont fait l'objet d'une activation à hauteur de 147 K€ au 30 juin 2021 et sont amortis sur 10 ans, représentant la durée restante des brevets.

5.2 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences de logiciels. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulée.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilité (entre 1 et 10 ans).

5.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les immobilisations en cours et avances traduisent une immobilisation dont la mise en service n'est pas encore effective.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- installations techniques, matériel et outillage : de 2 à 10 ans ;
- installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans ;
- matériel de bureau : de 3 à 5 ans ;
- matériel informatique, mobilier : de 3 à 10 ans.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 - Intérêts d'emprunts n'a pas conduit à activer d'intérêts, en l'absence d'actifs éligibles.

5.4 Contrats de location

La Société applique la norme IFRS 16 qui nécessite de reconnaître les actifs et passifs pour tous les contrats de location, à l'exception de ceux d'une durée inférieure à 12 mois ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur, pour lesquels la Société a retenu les exemptions offertes par la norme. Le bénéficiaire du contrat doit, dès lors que l'actif inclus dans le contrat de location est identifiable et qu'il

contrôle l'utilisation de cet actif, comptabiliser à l'actif de son bilan un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette financière au passif de son bilan. Par ailleurs, les loyers de ces contrats de location sont comptabilisés pour partie en remboursement du passif de location et pour partie en frais financiers dans le résultat financier. Une charge d'amortissement du droit d'utilisation est constatée en résultat opérationnel.

5.5 Pertes de valeur des actifs immobilisés

La Société procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses immobilisations. S'agissant d'actifs corporels et incorporels amortis, la Société évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes, tel que par exemple un changement de technologie ou un arrêt d'activité.

Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée. Le cas échéant, en pratique, les tests de dépréciation sont effectués par rapport à la valeur d'utilité correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés provenant de l'utilisation de l'actif.

5.6 Actifs financiers

Les actifs financiers de la Société correspondent aux dépôts et cautionnements (actifs financiers non courants), aux créances clients, certaines autres créances à court terme ainsi que la trésorerie et les comptes à terme.

Dans la pratique, la juste valeur est proche de leur montant nominal.

Une estimation des pertes de crédit attendues sur les créances est faite de manière individualisée ou sur la base de critères d'ancienneté à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Les pertes de crédit sont appréciées au regard de différents critères tels que les difficultés financières, les litiges, ou les retards de paiement.

5.7 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks est évalué suivant la méthode du « premier périmé, premier sorti » (FIFO).

Le coût des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche, et frais accessoires.

5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque limité de changement de valeur, et les découverts bancaires. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont essentiellement en euros. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états

de la situation financière, dans les passifs financiers à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

5.9 Provisions

En conformité avec IAS 37- Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, la Société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

5.10 Passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'un emprunt auprès de la Banque Européenne d'investissement (l'emprunt BEI), d'emprunts bancaires, de passifs de location, d'avances conditionnées ainsi que des dettes fournisseurs et certains passifs courants (cf. 7.1.10).

Ces passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Lors de la comptabilisation initiale des avances conditionnées, la différence entre leur juste valeur (valeur des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché) et le montant de la trésorerie reçue est comptabilisée comme une subvention publique en produits constatés d'avance. Par la suite, le passif est comptabilisé au coût amorti et les produits constatés d'avance sont repris en compte de résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des dépenses financées par ces avances.

Le taux d'intérêt effectif intègre la prime éventuellement prévue au contrat qui sera susceptible d'être versée en cas de remboursement et prend en compte le chiffre d'affaires futur estimé lorsque les contrats d'emprunt ou d'avances remboursables prévoient une indexation sur le chiffre d'affaires généré par les projets.

En cas de modification de l'échéancier des flux de remboursement prévus des emprunts ou avances conditionnées, notamment en cas de changement d'estimation du chiffre d'affaires prévisionnel, la Société effectue un nouveau calcul de la valeur comptable nette du passif résultant de l'actualisation - au taux d'intérêt effectif déterminé à la mise en place du contrat - des nouveaux flux futurs de trésorerie attendus. S'il est significatif, l'ajustement en résultant est comptabilisé au compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée, en résultat financier.

Concernant les avances conditionnées, en cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré dans les autres produits de l'activité.

5.11 Avantages du personnel

La norme IAS 19 distingue deux régimes en matière d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légale et complémentaire) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les salariés. L'obligation de l'entreprise est limitée au versement de cotisations, aucun passif n'est donc comptabilisé au bilan.

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, qui tient compte des modalités de calcul des droits prévus par la convention collective que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, ainsi que leur salaire de fin de carrière et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité, ...).

La Société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l'engagement total.

Conformément à la norme IAS 19, le coût des services rendus est présenté en résultat opérationnel. Le coût financier est comptabilisé en résultat financier. Les réévaluations du passif (écarts actuariels) sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global (OCI).

L'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat. Aucun changement n'est intervenu sur les exercices présentés.

Enfin, l'IFRIC a précisé l'évaluation des engagements dans le cadre des régimes à prestations définies conditionnées à l'ancienneté et soumises à un plafond. L'effet est non significatif pour Advicenne et n'a donc pas entraîné d'impact dans les comptes.

5.12 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions, les avantages octroyés à certains salariés sous la forme de paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments accordés (cf. 8.2.3).

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés clés de la société. Ces options correspondent à des instruments réglés en actions.

Elles sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi.

La Société utilise le modèle mathématique Black & Scholes pour évaluer la juste valeur de ces instruments. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Cette évaluation n'est pas révisée par la suite.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel de manière graduelle en fonction de l'acquisition par tranche, sachant que cette acquisition s'effectue linéairement au sein de chaque tranche, entre la date d'octroi et la date d'acquisition des droits (période d'acquisition des droits), avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Le montant comptabilisé en charge est ajusté, le cas échéant, pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies.

5.13 Produits des activités ordinaires

Ventes de produits

Le chiffre d'affaires de la société est composé de la vente de médicaments dont le développement a été réalisé par une société tierce (Levidcen® et Likozam®) et des ventes de Sibnaya® (ADV7103), produit développé par la société et commercialisé en direct ou au travers de partenariats.

Pour la commercialisation en direct, les clients obtiennent le contrôle des produits au moment où les biens leur sont livrés. Les factures sont émises et le chiffre d'affaires est comptabilisé à ce moment.

Le chiffre d'affaires des partenariats est constitué des revenus sur la base de prix de cession fixes déterminés au contrat et d'éventuelles royalties générées par les ventes de produits réalisées localement par les partenaires commerciaux. Le revenu sur la base de prix de cession fixes déterminés au contrat est reconnu lorsque les clients obtiennent le contrôle des produits au moment où les biens leur sont livrés. Les revenus de royalties sont reconnus lors des ventes réalisées localement.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé net des taxes pharmaceutiques et, le cas échéant, des reversements et remises aux organismes de recouvrement de la Sécurité Sociale.

5.14 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité comportent des coûts relatifs aux subventions, aux crédits d'impôt recherche et crédits d'impôt compétitivité emploi, ainsi que les produits comptabilisés au titre du contrat avec Primex Pharmaceuticals AG.

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la Société, le remboursement du CIR intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation.

5.15 Résultat financier

Le résultat financier incorpore le coût de l'endettement composé essentiellement des charges d'intérêt des emprunts bancaires, des avances conditionnelles et des autres emprunts.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges de désactualisation des provisions à long terme et notamment des provisions pour retraite ainsi que les gains et pertes de change.

5.16 Monnaies étrangères

5.16.1 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des sociétés du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments non monétaires évalués sur la base du coût historique, libellés en monnaie étrangère, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les écarts de change en résultant sont comptabilisés en résultat et présentés dans les frais financiers.

5.16.2 Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris, le cas échéant, le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change moyen de la période.

Les écarts de change sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de conversion.

5.17 Impôt sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés. Le cas échéant, les effets impôt sur les éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement constatés en capitaux propres sont constatés en autres éléments du résultat global et en capitaux propres respectivement.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs (sauf exceptions).

Les actifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles, déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés.

Sur les périodes présentées, les déficits fiscaux ne font l'objet d'aucune activation en l'absence de visibilité quant à leur imputation sur des résultats futurs.

5.18 Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, ajustés de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

5.19 Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte et présente de manière distincte les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Les activités opérationnelles correspondent aux principales activités génératrices de produits de l'entité et toutes les autres activités qui ne remplissent pas les critères d'investissement ou de financement. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les subventions reçues. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont calculés en ajustant le résultat net des variations de besoin en fonds de

roulement, des éléments sans effets de trésorerie (amortissement, dépréciation...), des gains sur cession, des autres produits et charges calculés.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement correspondent aux flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations, nettes des dettes fournisseurs sur immobilisations, aux cessions d'immobilisations et autres placements.

Les activités de financement sont les opérations qui résultent des changements dans l'importance et la composition du capital apporté et des emprunts de l'entité. Les augmentations de capital, obtention ou remboursement des emprunts sont classés dans cette catégorie. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les avances remboursables.

Les augmentations des actifs et passifs sans effet sur la trésorerie sont éliminés. Ainsi, les biens financés par le biais d'un contrat de location financement ne sont pas inclus dans les investissements de la période. La diminution de la dette financière liée aux paiements de loyers de contrats de location financement est alors incluse dans les remboursements d'emprunts de la période.

5.20 Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 – Secteurs opérationnels, un secteur opérationnel est une composante distincte :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel de la Société a été identifié comme étant le Directeur Général qui prend les décisions stratégiques.

Sur ces bases, la Société a identifié un seul secteur opérationnel correspondant à l'activité pharmaceutique, à savoir le développement et la mise sur le marché des produits pharmaceutique.

5.21 Evaluation de la juste valeur

Certaines méthodes comptables de la Société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux en termes de hiérarchie, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation :

- niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ;
- niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

6 INFORMATIONS SECTORIELLES

6.1 Informations par zone géographique

CHIFFRE D'AFFAIRES <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
Union Européenne	2 241	96%	2 603	97%
Reste du monde	100	4%	67	3%
Chiffre d'affaires	2 341	100%	2 670	100%

Le « Reste du monde » couvre à fin 2022 la Grande-Bretagne et l'Europe Centrale et de l'Est.

7 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

7.1 Notes au bilan

7.1.1 Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES <i>(en milliers d'euros)</i>	Concession, brevets et licences	Logiciels	Total brut
Situation au 31 décembre 2020	-	66	66
Augmentations de l'exercice	147	9	156
Diminutions de l'exercice			
Situation au 31 décembre 2021	147	75	221
Augmentations de l'exercice		8	8
Diminutions de l'exercice		-14	-14
Situation au 31 décembre 2022	147	69	216

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES <i>(en milliers d'euros)</i>	Concession, brevets et licences	Logiciels	Total amortissements
Situation au 31 décembre 2020	-	-28	-28
Dotations de l'exercice		-28	-28
Diminution de l'exercice			
Situation au 31 décembre 2021	-	-56	-56
Dotations de l'exercice	-15	-20	-35
Diminution de l'exercice		10	10
Situation au 31 décembre 2022	-15	-67	-82

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES <i>(en milliers d'euros)</i>	Brevets et licences	Logiciels	Total net
Au 31 décembre 2021	147	20	167
Au 31 décembre 2022	132	3	135

Les frais externes directement liés à l'obtention de l'AMM au Royaume-Uni ont fait l'objet d'une activation à hauteur de 147 K€ en juin 2021 et sont amortis sur 10 ans, représentant la durée restante des brevets.

7.1.2 Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Instal. techn., mat. & out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. en cours & avances	Total brut
Situation au 31 décembre 2020	1 326	777	321	1 364	3 789
Augmentations de l'exercice		9	23	109	141
Diminutions de l'exercice			-34		-34
Ecart de conversion					-
Ouverture droit d'utilisation (IFRS 16)					-
Augmentations droit d'utilisation (IFRS 16)	-1 063		-19		-1 082
Situation au 31 décembre 2021	263	786	291	1 473	2 813
Augmentations de l'exercice			72	35	107
Diminutions de l'exercice			-181		-181
Ouverture droit d'utilisation (IFRS 16)					-
Augmentations droit d'utilisation (IFRS 16)	292				292
Diminutions droit d'utilisation (IFRS 16)	-123				-123
Situation au 31 décembre 2022	432	786	181	1 508	2 907

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Instal. techn., mat. & out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. en cours & avances	Total amortissements
Dotations de l'exercice		-112	-51		-163
Diminutions de l'exercice			24		24
Dotations droit d'utilisation (IFRS 16)			-4		-4
Diminutions droit d'utilisation (IFRS 16)	149		19		168
Situation au 31 décembre 2021	-113	-690	-175	-	-978
Dotations de l'exercice		-77	-38		-115
Diminutions de l'exercice			124		124
Dotations droit d'utilisation (IFRS 16)	-154				-154
Diminutions droit d'utilisation (IFRS 16)	123				123
Situation au 31 décembre 2022	-144	-767	-90	-	-1 000

IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES <i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Instal. techn., mat. & out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. en cours & avances	Total net
Au 31 décembre 2021	150	96	116	1 473	1 836
Au 31 décembre 2022	288	19	92	1 508	1 908

La variation des droits d'utilisation sur l'exercice 2022 correspond à la fin des baux de Nîmes en juin 2022 et de la rue de la Paix en mars 2022, ainsi qu'au nouveau bail de la rue du Faubourg Saint-Honoré. Les immobilisations en cours et avances concernent les versements effectués au constructeur de la nouvelle ensacheuse, installée à Nice depuis mai 2022 dans les locaux du manufacturier de la société ; l'avancement de cet outil de production se poursuit en 2022 en vue de le rendre opérationnel une fois ses dernières phases de validation.

7.1.3 Actifs financiers non courants & courants

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	133	263
Valeurs brutes	133	263
Dépréciations	-	-
Valeurs nettes	133	263

Les prêts, cautionnements et autres créances – non courants regroupent essentiellement des dépôts de garantie versés par la Société aux propriétaires des locaux de Montbonnot, Nîmes et Paris. Les locaux de Nîmes et de la rue de la Paix à Paris ont été quittés courant 2022, allégeant pour partie les cautions. Ils ont été en partie compensés par l'entrée dans les locaux rue du Faubourg Saint-Honoré.

7.1.4 Stocks et en-cours

STOCKS <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Stocks de produits finis	464	438
Stocks de marchandises	523	342
Valeurs brutes	987	779
Dépréciations	-5	-62
Valeurs nettes	982	717

Les marchandises correspondent aux produits Likozam® et Levidcen®, produits commercialisés en France. La dépréciation correspond principalement aux produits avec une péremption courte.

Les produits finis correspondent aux stocks de Sibnaya® et ADV7103 destinés à être vendus.

7.1.5 Clients

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Echu	Non échu	Dépréciation	Valeur nette
Situation au 31 décembre 2022	1 167	218	949	-80	1 088
Situation au 31 décembre 2021	861	83	778	-59	802

Au 31 décembre 2022, le poste client intègre 388 K€ d'effets à recevoir de la société CSP, encaissés au cours du mois de janvier 2023.

7.1.6 Actifs d'impôts et autres actifs courants

ACTIFS D'IMPOTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Crédit d'impôt recherche	648	1 126
Sous-total	648	1 126
Créances fiscales (TVA,...)	644	350
Charges constatées d'avance	393	900
Débiteurs divers	3	36
Valeurs brutes	1 689	2 412
Dépréciations	-	-
Valeurs nettes	1 689	2 412

Le montant du CIR dans les comptes clos au 31 décembre 2022 correspond à celui évalué au titre des dépenses de l'exercice 2022. Le montant au 31 décembre 2021 correspond au montant demandé au titre de l'exercice 2021 et encaissé en totalité en décembre 2022.

7.1.7 Trésorerie, équivalents de trésorerie

TRESORERIE <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Comptes bancaires courants	8 322	12 685
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 322	12 685

7.1.8 Provisions pour risques et charges

PROVISIONS <i>(en milliers d'euros)</i>	Risques	Pensions et retraites	Autres	Total
Situation au 31 décembre 2020	-	118	-	119
Dotations de l'exercice	27	26		53
Pertes / (Gains) actuariels		-76		-76
Situation au 31 décembre 2021	27	69	-	96
Dotations de l'exercice		23		23
Pertes / (Gains) actuariels		-55		-55
Situation au 31 décembre 2022	27	37	-	64
A moins d'un an au 31 décembre 2022	27	-	-	27
A plus d'un an au 31 décembre 2022	-	37		37

7.1.9 Retraite – Avantages dus au personnel

Les cotisations au titre des régimes à cotisations définies comptabilisées en compte de résultat s'élèvent à 23 K€ en 2022 et 26 K€ en 2021.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principales données actuarielles suivantes :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Age de départ	65 ans (C), 63 ans (NC)	65 ans (C), 63 ans (NC)
Taux d'actualisation	3,30%	0,75%
Taux de croissance de salaires	3% (C), 3% (NC)	3% (C), 3% (NC)
Taux de charges sociales	44% (C), 44% (NC)	44% (C), 44% (NC)
Table de mortalité	Insee 2012-2014	Insee 2012-2014
Probabilité de présence à l'âge de la retraite (avant mortalité)	Moins de 30 ans : 69,2% De 30 à 40 ans : 69,2% De 40 à 50 ans : 54,5% De 50 à 60 ans : 62,5% Plus de 60 ans : 100%	Moins de 30 ans : 69,2% De 30 à 40 ans : 69,2% De 40 à 50 ans : 54,5% De 50 à 60 ans : 62,5% Plus de 60 ans : 100%

C : cadres ; NC : non cadres

Le tableau des mouvements de l'engagement de retraite entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 est donné ci-après :

	1er janvier	impact sur le résultat				impact autres éléments résultat global écarts actuariels	31 décembre
		coût service rendus	coût financier	liquidations	sous-total		
2021 - Engagement global	118	25	1		26	-76	69
2022 - Engagement global	69	21	2		23	-55	37

La Société ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif de la Société.

7.1.10 Passifs financiers

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (en milliers d'euros)	31 décembre 2020	Augmentations	Diminutions	Reclassements / autres	31 décembre 2021
Emprunts bancaires	8 023	43		3 939	12 005
Avances conditionnées	276				276
Dettes financières IFRS 16	949			-857	92
Passifs financiers non courants	9 247	43	-	3 082	12 371
Emprunts bancaires	4 410	2	-75	-4 235	102
Avances conditionnées					
Dettes financières IFRS 16	140		-150	73	63
Passifs financiers courants	4 550	2	-225	-4 162	165
Total	13 797	45	-225	-1 080	12 536

Echéancement		31 décembre 2021
Inférieur à un an		165
Compris entre un et cinq ans		12 332
Supérieur à cinq ans		39
Total		12 536

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (en milliers d'euros)	31 décembre 2021	Augmentations	Diminutions	Reclassements / autres	31 décembre 2022
Emprunts bancaires	12 005	6 993	-936	-1 417	16 645
Avances conditionnées	276				276
Dettes financières IFRS 16	92	292		-188	196
Passifs financiers non courants	12 371	7 285	-936	-1 605	17 115
Emprunts bancaires	102			1 417	1 519
Avances conditionnées					
Dettes financières IFRS 16	63		-131	188	119
Passifs financiers courants	165	-	-131	1 605	1 639
Total	12 536	7 285	-1 068	-	18 754

Echéancement		31 décembre
Inférieur à un an		1 536
Compris entre un et cinq ans		16 280
Supérieur à cinq ans		938
Total		18 754

Le 2 juillet 2019, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a accordé à Advicenne un prêt à taux fixe d'un montant global de 20 millions d'euros décomposé en 3 tranches, le tirage de chaque tranche étant conditionné à l'activité et au financement de la Société. La première tranche a été tirée en juillet 2020 pour une valeur de 7,5 millions d'euros et sera remboursée en une seule fois en 2025 au terme de sa maturité, tout comme les intérêts capitalisés y afférents. La deuxième tranche, remboursable en 2027, a été tirée en décembre 2022 pour 5 millions d'euros et sera remboursée à terme en 2027, tout comme les intérêts capitalisés y afférents.

Ce contrat de prêt impose notamment à la Société de se conformer à certains engagements limitant, entre autres, la capacité de la Société à accroître son endettement, accorder des sûretés, céder ses actifs en dehors du cours normal des affaires ou modifier de manière significative son activité, en ce compris le développement clinique des produits. Ces engagements sont respectés au 31 décembre 2022.

Advicenne s'est aussi engagé à payer des intérêts additionnels sous la forme de redevances indexées sur le chiffre d'affaires annuel consolidé réalisé pendant 12 ans à compter du 31 janvier 2021 ; cette durée a été relevée de 9 ans à 12 ans dans le cadre du tirage de la seconde tranche intervenu en décembre 2022.

La méthode d'évaluation de l'emprunt BEI est celle du coût amorti. Dans ce cadre, une estimation des flux de trésorerie, incluant les redevances, est réalisée par la direction afin d'évaluer le taux d'intérêt effectif (TIE), en prenant en compte la date prévisionnelle de première commercialisation de Sibnaya/ADV7103, la croissance attendue du chiffre d'affaires ainsi que le taux de pénétration du marché et le prix de vente estimé.

Le TIE de la première tranche reste inchangé au 31 décembre 2022 (13,52%) ; celui de la deuxième tranche est quant à lui estimé à 11,85%. Les intérêts et royalties liés aux deux tranches de l'emprunt BEI ont généré un coût de l'endettement financier de 1,2 MEUR en 2022. Au 31 décembre 2022, la société a revu les flux de trésorerie futurs liés aux redevances estimées, notamment sur la base de ses dernières prévisions de ventes de Sibnaya® à la suite de l'obtention des AMM en Europe et au Royaume-Uni, à la conclusion de plusieurs partenariats de distribution commerciale et au démarrage des négociations de prix.

Par ailleurs, en octobre 2020, deux contrats de prêt dans le cadre d'un emprunt garanti par l'état (PGE) ont également été conclus pour un montant de 4,3 M€, remboursable en une seule fois au terme de sa maturité d'un an, avec la possibilité de prolonger l'emprunt pour une période de 5 ans. Ces contrats ont été prorogés d'une année à l'été 2021. Les premières échéances de remboursement ont démarré fin 2022 pour l'un d'entre eux et début 2023 pour le second.

Avances remboursables

En 2019, la Société avait contracté une assurance prospection auprès de BPI France pour couvrir les dépenses de prospection en Allemagne et au Royaume-Uni. Elle était composée d'un montant de 552 K€, dont 276 K€ avaient été encaissés par la société au deuxième semestre 2019.

Un montant fixe de 83 K€ est remboursable entre septembre 2024 et juin 2025. Des remboursements additionnels, dépendant du chiffre d'affaires, peuvent intervenir à partir de septembre 2024 pour atteindre au maximum le montant de l'assurance.

7.1.11 Fournisseurs, produits constatés d'avance et autres passifs

FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS (en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes sociales	815	778
Dettes fiscales	2 167	144
Avances et acomptes reçus		
Autres créditeurs	1 686	2 090
Sous-total	4 668	3 012
Dettes fournisseurs	1 390	2 929
Produits constatés d'avance		
TOTAL	6 058	5 940

Echéancement	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Inférieur à un an	6 058	5 940
Supérieur à un an		
TOTAL	6 058	5 940

Le poste des autres créditeurs contient principalement les estimations de reversements ou remises aux organismes de recouvrement de la sécurité sociale française en lien avec les ventes de produits effectuées par la Société sous le statut d'accès précoce.

7.1.12 Instruments financiers

(en milliers d'euros)	Catégories	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
		Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs					
Autres actifs financiers non courants	A	133	133	263	263
Clients et comptes rattachés	A	1 088	1 088	802	802
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	8 322	8 322	12 685	12 685
Total		9 542	9 542	13 750	13 750
Passif					
Emprunts et dettes financières non courantes	C	17 219	17 219	12 371	12 371
Passifs financiers courants	C	1 535	1 535	165	165
Fournisseurs et comptes rattachés	C	1 390	1 390	2 929	2 929
Total		20 144	20 144	15 465	15 465

A - Actifs au coût amorti

B - Juste valeur par le résultat (hors dérivé)

C - Dettes au coût amorti

Pour les actifs et passifs financiers courants, leur valeur nette comptable est considérée comme étant une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

8 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE ET DU RESULTAT GLOBAL

8.1. Notes sur l'état des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Résultat net de la période	8.2	-11 470	-12 427	-14 846
Amortissements et provisions		334	426	217
Païement fondé sur des actions	8.2.3	480	347	605
Autres produits et charges calculés		24	3	-122
Coût de l'endettement financier net	8.2.4	1 146	-139	553
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		52	9	
Capacité d'autofinancement		-9 434	-11 782	-13 592
Incidence de la variation des stocks	7.1.4	-265	18	-239
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	7.1.5 / 6	435	296	1 035
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	7.1.11	118	-1 057	1 102
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		-9 147	-12 525	-11 693
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	7.1.1 / 2	-115	-297	-575
Acquisition d'actifs financiers			-	-41
Cession d'actifs financiers		113	-98	-78
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		-2	-395	-694
Augmentation de capital (nette des frais d'augmentation de capital)		23	9 088	662
Actions auto-détenues		-17	-56	
Emission d'emprunts & d'avances remboursables	7.1.10	5 000	45	12 121
Remboursement d'emprunts & d'avances remboursables	7.1.10	-222	-225	-254
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		4 783	8 853	12 529
Incidence des variations des cours des devises		2	-18	-
Variation de la trésorerie		-4 363	-4 085	142
Trésorerie d'ouverture	7.1.7	12 685	16 771	16 629
Trésorerie de clôture	7.1.7	8 322	12 685	16 771

Le flux de trésorerie lié au financement en 2022 s'explique par le tirage de la deuxième tranche de l'emprunt BEI pour 5 M€ ainsi que par une augmentation de capital de 23 K€ (nette des frais liés à l'opération). En 2021, il s'explique par une augmentation de capital de 9 088 K€.

8.2. Notes sur le compte de résultat

8.2.1 Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
Union Européenne	2 241	96%	2 603	97%
Reste du monde	100	4%	67	3%
Chiffre d'affaires	2 341	100%	2 670	100%

Les ventes de marchandises concernent Sibnaya® et deux produits commercialisés en France dans le cadre de contrats d'exploitation dans le domaine de l'épilepsie : Likozam® et Levidcen®.

- Likozam® est commercialisé en France sous un statut d'accès précoce.
- Sibnaya® (ADV7103) est disponible en France et dans d'autres pays européens depuis fin 2018, d'abord sous statut d'accès précoce et désormais commercialisé en statut remboursé dans plusieurs pays européens.

Les ventes produits représentent le montant brut des ventes facturées aux clients pour les quantités de produits livrées au cours de l'exercice. Dans les pays où le prix, ou les conditions de remboursement, n'ont pas encore été arrêtés par l'administration, le chiffre d'affaires annuel correspond aux ventes produits diminuées des taxes et remises fixées par les autorités de tutelle. Ces taxes et remises sont constatées sur la base des meilleures estimations de la société ou des recouvrements reçus de l'administration. Après prise en compte des remises et taxes, le chiffre d'affaires 2022 ressort à 2,3 millions d'euros, en recul de 12% comparativement à l'année dernière.

8.2.2 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité se composent des éléments suivants :

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
Crédit Impôt Recherche	602	99%	1 061	98%
Autres produits	9	1%	17	2%
Autres produits de l'activité	611	100%	1 078	100%

Les autres produits de l'activité sont essentiellement liés au crédit impôt recherche (« CIR »), pour lequel les montants sont en corrélation avec l'activité de recherche de la Société. Le montant du CIR varie selon les dépenses éligibles, notamment de la masse salariale et des dépenses de sous-traitance liées aux projets de R&D répondant aux critères fixés par l'administration fiscale.

La ligne « Autres produits » correspond aux revenus (redevances) générés dans le cadre des accords avec Primex Pharmaceuticals AG.

8.2.3 Détails des charges par nature

31 décembre 2022 (en milliers d'euros)	Frais de recherche et développement	Frais de commercialisation et de marketing	Frais de structure et généraux	TOTAL
Charges de personnel	2 982	1	1 563	4 546
Dotations nettes aux amortissements	137	-	281	418
Autres coûts externes	3 958	1 126	1 964	7 048
Total	7 077	1 127	3 807	12 011

31 décembre 2021 (en milliers d'euros)	Frais de recherche et développement	Frais de commercialisation et de marketing	Frais de structure et généraux	TOTAL
Charges de personnel	3 046	520	1 529	5 095
Dotations nettes aux amortissements	198	8	227	434
Autres coûts externes	5 719	1 042	2 947	9 708
Total	8 964	1 569	4 703	15 237

Les charges liées à IFRS 2 sont ventilées dans la rubrique « charges de personnel » pour des montants de 480 K€ et 348 K€ au titre de 2022 et de 2021 respectivement.

Les frais de recherche et développement sont principalement liés à l'avancement de deux projets cliniques : le développement de ADV7103 dans l'ATRd aux USA et la finalisation des études européennes dans la même indication.

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés et incluent les coûts des CRO (Contract Research Organizations), les coûts cliniques (hôpitaux, actes médicaux), les frais de personnel et de consultants, ainsi que les coûts de productions des produits, etc. Les coûts des CRO sont reconnus, sur la base de l'avancement de leurs prestations et de l'engagement des coûts cliniques supportés dans le cadre des essais cliniques dont ils assurent la gestion. Les règlements des CRO se font sur la base des accords contractuels et peuvent différer de manière significative de l'engagement des coûts ou de la réalisation des prestations. Le cas échéant des charges constatées d'avance (cf. note 7.1.6) et/ou des factures non parvenues sont constatées.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Des options sur actions ont été attribuées aux dirigeants, à certains salariés clés, ainsi qu'à certains membres du Conseil d'administration sous forme Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ou de Bons Créateurs d'Entreprise (« BSPCE »).

Au titre de l'exercice 2022, la charge liée aux paiements en actions s'élève à 480 K€.

Détail des titres donnant accès au capital au 31/12/2022 :

Types de titres	BSPCE 2017/1 - part 2	BSPCE 2017pool1	BSPCE 2017pool2	PMI - BSPCE*	CS - BSPCE 2019*
Date du CA ayant attribué les bons	17/04/2015	11/07/2017	11/07/2017	07/12/2018	13/06/2019
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	3,22 €	7,54 €	7,54 €	11,74 €	10,52 €
Vesting	- exercice d'1/4 à compter de la première date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la seconde date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/2 à compter de la troisième date d'anniversaire de l'attribution	- exercice d'1/4 à compter de la première date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la seconde date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/2 à compter de la troisième date d'anniversaire de l'attribution	Conditionné à une IPO et à des fourchettes de prix / action lors de l'IPO	- exercice d'1/4 à compter de la première date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la seconde date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la troisième date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la quatrième date d'anniversaire de l'attribution	- 3.750 BSPCE exerçable par année de présence à compter de l'attribution des bons, étant précisé que 100% des BSPCE seront exerçables par anticipation en cas de transaction majoritaire sur la société.
Durée de validité	17/04/2022	11/07/2024	11/07/2024	07/12/2028	13/06/2029
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2021	12,000	72,000	35,000	80,000	15,000
Nombres de bons en vigueur au 31 décembre 2022	0	54,500	11,000	40,000	15,000
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2022	0***	272,500	55,000	40,000	11,250

Types de titres	BSPCE 2020	BSPCE 2021 - Pool 1*	BSPCE 2021 - Pool 2 DL*	BSPCE 2021 - Pool 3*
Date du CA ayant attribué les bons	16/07/2020	03/12/2021	03/12/2021	03/12/2021
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	7,24 €	8,47 €	8,47 €	8,47 €
Vesting	-un délai de présence de 3 ans est envisagé avec acquisition des droits d'exercice annuel par tiers	-1/3 à compter du 03/12/22 -1/3 à l'expiration de chaque année écoulée à compter du 03/12/22	-25 000 BSPCE le 03/05/22 (date anniversaire du mandat social de DG) -6 250 BSCPE à l'expiration de chaque trimestre écoulé (3 mois consécutifs) à compter du 03/05/22 -9 375 BSPCE à l'expiration de chaque trimestre écoulé (3 mois consécutifs) à compter du 21/01/22 Conditionné à l'atteinte d'un objectif de chiffre d'affaires et de marge brute à fin 2024 qui reste à préciser et à l'atteinte de jalons de développement de ADV 7103 dans une indication ou une zone géographique qui restent à préciser	-25% à l'expiration de 1 an à compter du 03/12/22 ou de l'entrée en fonction -75% à raison de 6,25% à l'expiration de chaque trimestre écoulé (3 mois consécutifs) Conditionné à l'atteinte de critères de performance définis par le Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice 2021
Durée de validité	31/06/2030	03/12/2021	03/12/2021	03/12/2021
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2021	67,500	75,000	250,000	131,000
Nombres de bons en vigueur au 31 décembre 2022	45,000	35,000	250,000	131,000
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2022	30,000	11,667	65,625	32,750

La juste valeur des bons attribués a été évaluée selon la méthode Black-Scholes sur la base des hypothèses suivantes :

Principales données et hypothèses	BSPCE 2017/1 - part 2	BSPCE 2017pool1	BSPCE 2017pool2	PMI - BSPCE*	CS - BSPCE 2019*	BSPCE 2020	BSPCE 2021 - Pool 1*	BSPCE 2021 - Pool 2 DL*	BSPCE 2021 - Pool 3*
Risque	7,8%	7,8%	7,8%	10,8%	10,8%	10,8%	10,8%	10,8%	10,8%
Bons ELR Non financier AAA	1,12%	1,23%	1,23%	1,11%	0,57%	0,11%	0,35%	0,35%	0,35%
Volatilité	35,63%	62,4%	62,4%	52,8%	65,3%	65,3%	65,6%	65,6%	65,6%
Prix du sous-jacent**	6,65 €	7,54 €	7,54 €	10,90 €	11,50 €	7,40 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €
Prix d'exercice	3,22 €	7,54 €	7,54 €	11,74 €	10,52 €	7,24 €	8,47 €	8,47 €	8,47 €
Juste valeur de l'option**	3,28 €	3,18 €	2,91 €	5,31 €	6,92 €	4,91 €	5,61 €	5,61 €	5,61 €

** Les hypothèses par bon tiennent compte de la division du nominal des actions par 5 fin 2017, 1 bon attribué avant 2018 donne droit à 5 actions

*** Exercice de la totalité des bons en vigueur avant leur caducité

8.2.4 Résultat financier

RESULTAT FINANCIER <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Gains de change	1	14
Revenus des VMP	0	
Autres produits financiers		187
Autres produits / (charges) financiers	2	201
Intérêts des emprunts et avances conditionnées	-762	-48
Pertes de change	-3	-129
Autres charges financières	-610	-19
Charges financières	-1 376	-196
Résultat financier	-1 374	5

Les charges d'intérêt sur l'exercice 2022 sont principalement liées à la première tranche de l'emprunt BEI, la deuxième tranche ayant été tirée en fin d'exercice.

L'emprunt BEI est rémunéré sur la base de taux d'intérêt fixe et de royalties basées sur les prévisions de ventes (cf. note 7.1.10). La durée de la période de rémunération de royalties a été portée de 9 à 12 ans dans le cadre du tirage de la seconde tranche de l'emprunt BEI. Les intérêts et royalties liés aux deux tranches de l'emprunt BEI ont généré un coût de l'endettement financier de 1,2 MEUR en 2022. Au 31 décembre 2022, la société a revu les flux de trésorerie futurs liés aux redevances estimées, notamment sur la base de ses dernières prévisions de ventes de Sibnaya!® à la suite de l'obtention des AMM en Europe et au Royaume-Uni, à la conclusion de plusieurs partenariats de distribution commerciale et au démarrage des négociations de prix.

8.2.5 Impôts sur les résultats

CHARGES D'IMPÔT <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Impôts exigibles	37	-11
Impôts différés		
Charge d'impôt	37	-11

Le rapprochement entre l'impôt sur les résultats figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

PREUVE D'IMPÔT <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net	-11 470	-12 427
Impôts sur les bénéfices	-37	11
Résultat avant impôt	-11 434	-12 438
Taux d'impôt théorique	25,00%	26,50%
Produit d'impôt théorique	2 858	3 296
Déficit de l'exercice non activé	-2 801	-3 759
Crédits d'impôts	150	281
Impôts filiales intégrées globalement	39	11
Effet d'impôt sur le retraitement IFRS	-255	106
Autres	45	54
Charge nette d'impôt	37	-11

Le montant en base des déficits reportables s'élève à 87 M€ au 31 décembre 2022 (76 M€ au 31 décembre 2021). La société n'a pas constaté d'actif d'impôts différés au titre des déficits reportables et des différences temporelles.

8.2.6 Résultat par action

RESULTAT PAR ACTION	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (en milliers d'euros)	-11 470	-12 427
Nombres d'actions ordinaires (autodétention exclue)	9 928 790	9 927 247
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	9 926 752	9 275 812
Résultat (en euros) par action ordinaire	-1,16	-1,34
Résultat (en euros) par action	-1,16	-1,34

Au 31 décembre 2022, le nombre d'actions d'auto-contrôle est de 28 361.

8.2.7 Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les personnes physiques et les entités, liées à la Société, qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la Société ainsi que les principaux dirigeants mandataires sociaux.

Les parties liées sont notamment les dirigeants et les membres du Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale des actionnaires de 2022 a validée la convention réglementée concernant le contrat de prestation de service avec BELNOR bvba dont Madame Hege Hellstrom est Directrice Générale. Ce contrat conclut en septembre 2020 est toujours en cours mais Madame Hege Hellstrom n'est plus administratrice de la Société depuis mi-2022.

La société a créé une filiale aux US durant l'exercice 2020. Celle-ci est détenue à 100% par Advicenne S.A.

8.2.8 Rémunération des dirigeants

Conformément à IAS 24, les principaux dirigeants de la Société correspondent au Président, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS (en euros)	Total au 31 décembre 2022	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)	Total au 31 décembre 2021	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)
Rémunération du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués	755 008	406 466	348 542	857 266	710 791	146 475

8.2.9 Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (en milliers d'euros)	31 décembre 2022						31 décembre 2021					
	KPMG		IMPLID		TOTAL		KPMG		IMPLID		TOTAL	
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels sociaux et IFRS	91	100%	83	100%	174	100%	77	100%	63	100%	140	100%
Services autre que la certification des comptes		0%		0%	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Honoraires commissaires aux comptes	91	100%	83	100%	174	100%	77	100%	63	100%	140	100%

8.2.10 Effectifs moyens

EFFECTIFS MOYENS	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Cadres	24	29
Employés	1	1
Effectifs moyens	25	30

9. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le bail du nouveau siège social parisien, 262 rue du Faubourg Saint-Honoré, a été signé fin 2021 pour une durée de 3 ans et une date d'entrée dans les lieux en février 2022. Les effets de cet engagement sont considérés au bilan au 31 décembre 2022. Il n'existe aucun autre engagement financier.

10. RISQUES

10.1 Risque de liquidité

Le Groupe est structurellement déficitaire depuis sa création. Historiquement, la société a financé son développement principalement en fonds propres par voie d'augmentations de capital et moyennant l'émission d'obligations convertibles, l'obtention d'aides publiques à l'innovation et le remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche. La société a également signé un contrat de cession d'actifs relatifs à Ozalin® (ADV6209) avec Primex Pharmaceuticals AG pour lequel elle a reçu des paiements d'étapes pour un montant de 7 millions d'euros et a droit à des redevances sur les ventes du produit (39 milliers d'euros de royalties au titre de l'exercice 2022, 21 milliers d'euros au titre de 2021).

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir jusqu'au cours du premier trimestre 2024, sur la base de sa trésorerie disponible à date et du pilotage strict de celle-ci, des efforts de maîtrise des dépenses, du déploiement commercial de Sibnaya® sur l'ensemble des marchés européens, de la montée en puissance des partenaires commerciaux de la société ainsi que de ses objectifs de revenus et de résultats opérationnels. Cet horizon ne tient pas compte de financements complémentaires.

Compte tenu de cette situation, à la date de dépôt du présent document, la situation de trésorerie est insuffisante pour couvrir au moins les besoins opérationnels des 12 prochains mois, représentative d'une incertitude significative sur la continuité d'exploitation; par conséquent, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cadre normal de son activité. Afin de remédier à cette situation, le Groupe est engagé dans la recherche de financements complémentaires parmi lesquels :

- la signature de partenaires industriels aux Etats-Unis pour son actif ADV7103,
- la cession de droits de propriété intellectuelle de Sibnaya® (ADV7103) dans des zones géographiques où la société n'entend pas se développer,
- la révision d'accords existants,
- une levée de fonds.

Par ailleurs, la commercialisation des médicaments nécessite des investissements qui pourraient s'avérer insuffisants pour réaliser les perspectives commerciales de la société. De même, le plan de développement des produits pourrait être modifié en raison de plusieurs facteurs dont la société n'a pas connaissance à la date du présent document. Dans ces hypothèses, la Société pourrait être amenée à se financer par le biais :

- d'accords de commercialisation et de distribution, et autres alliances stratégiques et contrats de licence,
- d'un appel au marché, ce qui entraînerait une dilution de la participation des actionnaires de la société,
- de financements publics ou privés ou de financements par endettement, au titre desquels la société pourrait être tenue de prendre des engagements restrictifs notamment financiers ou en matière d'exploitation,
- d'une combinaison de ces approches.

Si la Société n'était pas en mesure d'obtenir les financements nécessaires en temps voulu, ses perspectives de croissance pourraient en être altérées, le cours de bourse de ses actions pourrait décliner et elle pourrait notamment être amenée à :

- conclure de nouveaux contrats à des conditions moins favorables que celles qu'elle aurait été en mesure d'obtenir dans des circonstances différentes,
- retarder ou réduire le nombre ou la portée de ses essais cliniques et précliniques, voire de les annuler totalement.

L'échéancier des passifs financiers est ventilé ci-dessous :

Au 31 décembre 2022	Échéance			TOTAL
	inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts bancaires	1 536	16 004	938	18 478
Avance conditionnées		276		276
Dettes fiscales et sociales	2 982	-		2 982
Avances et acomptes reçus	-			-
Dettes Fournisseurs	1 390			1 390
Autres créiteurs	1 686			1 686
TOTAL	7 593	16 280	938	24 812

Au 31 décembre 2021	Échéance			TOTAL
	inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts bancaires	165	12 056	39	12 260
Avance conditionnées		276		276
Dettes fiscales et sociales	922			922
Avances et acomptes reçus				
Dettes Fournisseurs	2 929			2 929
Autres créiteurs	1 909			1 909
TOTAL	5 925	12 332	39	18 296

Les deux contrats de prêt conclus dans le cadre d'un emprunt garanti par l'état (PGE) pour un montant de 4,3 M€ ont été prorogés d'une année à l'été 2021, reculant d'autant le démarrage de leur remboursement désormais amorti sur 5 ans.

Se référer à la note 4.3 « Continuité d'exploitation » pour plus d'information sur l'horizon de liquidité de la société dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2022.

10.2 Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus par des banques et des institutions financières notées de A à A-1 (agence de notation Standard & Poor's).

Aux Etats-Unis, la Société dispose d'un compte ouvert dans les livres de la Silicon Valley Bank (SVB). La Société veille à ce que le montant de fonds déposés sur ce compte soit couvert par la garantie FDIC, ce qui permet à la Société d'opérer normalement aux Etats-Unis. Néanmoins, la Société recherche une alternative bancaire à la SVB. Enfin, la Société dispose d'un compte libellé en USD ouvert chez BNPParibas qui pourrait lui permettre d'opérer normalement.

10.3 Risque de change

La Société a suivi le cours du dollar américain en 2022, mais n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture à moyen terme afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change en l'absence de transactions significatives libellées en USD.

En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité, notamment lié à l'activité aux Etats-Unis, ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. Si elle ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats pourraient en être altérés.